Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 4

Vorwort: Au service d'une juste cause
Autor: Schmitt, Henri

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4

Zivilschutz

Protection civile
Protezione civile
Protecziun civila

Nr. 4 / April 1976
23. Jahrgang

Vereinigt mit «Schutz und Wehr»

Zeitschrift des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz, des Zivilschutz-Fachverbandes der Städte und der Schweizerischen Gesellschaft für Kulturgüterschutz
Redaktion ✆ 031 25 65 81, Bern

Revue de l'Union suisse pour la protection des civils, de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes et de la Société suisse pour la protection des biens culturels
Rédaction ✆ 031 25 65 81, Berne

Rivista dell'Unione svizzera per la protezione dei civili, dell'Associazione professionale svizzera di protezione civile delle città e della Società svizzera per la protezione dei beni culturali
Redazione ✆ 031 25 65 81, Berna

In dieser Nummer:

Au service d'une juste cause 69
L'activité de l'Office fédéral de la protection civile en matière d'information 71
Expériences d'un chef local en matière de relations publiques 75
Les secours «psychologiques» 76
Nouvelles des villes et cantons romands 78

Deutschsprachiger Teil
Im Dienste einer guten Sache 79
Beispiel guter Zivilschutzinformation
Zivilschutz-Informationswoche in Lyss 80
BEA 1976 im Zeichen des Zivilschutzes 81
Öffentlichkeitsarbeit im Zivilschutz 82
Zum Rücktritt von Dr. iur. Armin Riesen 85
Zivilschutz–Nachrichtendienst 86
Steht eine Wandlung des Kriegsbildes bevor? 87

Das Bundesamt für Zivilschutz teilt mit 88
L'Office fédéral de la protection civile communique 89
L'Ufficio federale della protezione civile comunica 91

Auflage – Tirage – Tiratura
32 000 Exemplare

Unser Umschlagbild
Mit dem 4. Rang ausgezeichnete Arbeit des Zeichnungswettbewerbes der Schulen in Lyss von Evi Kopp.

Für die Zeitschrift «Zivilschutz» zeichnet verantwortlich:
Presse- und Redaktionskommission des SBZ. Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle, Solothurn; Redaktion: Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstrasse 56, 3007 Bern, Telefon 031 25 65 81, zu richten. Jährlich zwölfmal erscheinend.

Redaktionsschluss am 15. des Vormonats
Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 20.– (Schweiz). Ausland Fr. 30.–. Einzelnummer Fr. 2.50. Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

Au service d'une juste cause

C'est en 1954 que l'Union suisse pour la protection des civils a été fondée à l'Hôtel de Ville de Berne. Sa création avait été sérieusement encouragée par les autorités fédérales. Dès cette époque, l'Union et ses sections ont travaillé avec succès à faire admettre l'idée de la protection civile en Suisse, devenue un élément important de notre défense nationale. Le service de presse et d'information de l'USPC était déjà à l'œuvre en 1957 et 1959 pour orienter la population sur la portée des deux votations populaires, concernant l'introduction du principe de la protection civile dans la Constitution fédérale (article 22bis). Des membres de l'USPC participèrent aux travaux des commissions chargées de l'élaboration de projets de deux lois relatives à la protection civile, projets qui devaient être remis avec le message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales. Après un début d'activité avec peu de moyens, l'USPC a su, année après année, accroître son travail d'information en utilisant toutes les occasions et possibilités. Elle a ainsi contribué à toujours mieux faire admettre l'idée de la protection civile par les autorités et la population. La Revue «Protection civile» compte maintenant vingt-trois ans d'existence. Alors qu'au début, elle n'était qu'une modeste publication paraissant tous les deux mois, elle est devenue un mensuel illustré en couleurs d'un tirage moyen de 32 000 exemplaires.

Pour son activité, l'USPC est aidée financièrement par la Confédération. Ses sections participent à la couverture des frais de secrétariat et de la Revue «Protection civile»; l'abonnement est compris dans la cotisation annuelle des membres. Mais l'aspect financier n'est pas le seul élément déterminant pour juger de l'activité du comité central, de ses commissions, des sections et de leurs comités. Il faut mentionner que, chaque année, des membres consacrent bénévolement de nombreuses heures de travail pour aider l'USPC à accomplir sa mission. Leur travail n'est pas toujours spectaculaire et pas toujours apprécié à sa juste valeur.

La mise en application de la nouvelle conception de la protection civile et la révision en cours de la législation fédérale exigent des efforts accrus de l'USPC dans le domaine de l'information. Lors de la réunion des présidents de sections qui s'est tenue à Berne le 12 février dernier, les participants ont été orientés sur le travail à accomplir en matière de relations publiques au profit de la protection civile. Il appartient maintenant aux sections de faire usage de ces suggestions, publiées dans le présent numéro de la Revue, et d'utiliser le nouveau matériel d'exposition, qui est mis gratuitement à leur disposition par la section information de l'Office fédéral de la protection civile. Quant à l'Union, elle doit s'efforcer de rationaliser et de coordonner mieux encore son activité, et, avant tout, intensifier l'engagement des sections dans toutes les régions du pays, afin d'accroître leur rayonnement.

Henri Schmitt,
conseiller d'Etat

Président central de l'Union suisse pour la protection des civils